|  |
| --- |
| Compte rendu du conseil municipal  Séance du 04 MAI 2022  Présents : Mr IVANES Cédric, Mr Nicolas TONNELLIER, Mr Hervé BOLE, Mme Aurélie MAITRE, Mr Sébastien JOUILLEROT,  MR Moise POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT, Mme Françoise GILLET, Mr Gilles LAVRY  Absents : Mme Emilie ROTH DIT BETTONI donnant pouvoir à Mr Nicolas TONNELLIER.  Mme Gislaine JUY donnant pouvoir à Mr PILLOT Sébastien.  Secrétaire de Séance : Mme GILLET Françoise |
| Début de la séance : 19h02. |

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 06 avril 2022**

|  |
| --- |
| Approbation à l’unanimité par le conseil municipal. |

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCJN**

|  |
| --- |
| Mr le Maire expose la modification des statuts de la Communauté de Commune de Jura Nord : la CCJN ne vas plus entretenir le parc de Gendrey, et cette modification doit être validée par les mairies membres.  Approuvé à l’unanimité par le conseil municipal. |

**ONF**

Mr le Maire, expose le devis de l’ONF concernant les travaux de maintenance sylvicole, cloisonnement, qui sont des travaux fait chaque année dans les bois d’Ougney, soit 1 460.35 euros.

Approuvé à l’unanimité par le conseil municipal.

**MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

|  |
| --- |
| Mr le Maire expose les modifications budgétaires à faire sur le budget :   * Erreur d’imputation : le montant de 10 000 euros prévues à l’article 21534 chapitre 040 aurait dû être imputé à l’article 21534 chapitre 21. Un virement va être effectué entre les deux comptes * Le compte 022 qui comporte les dépenses imprévues doit être subventionné à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 26 832.38 euros maximum. Le compte est à ce jour inscrit avec un montant de 37 000 euros, une réduction budgétaire de ce compte de 10 167.62 euros doit être faite.   Le conseil municipal approuve à l’unanimité les modifications budgétaires. |
|  |

**subventions 2022**

|  |
| --- |
| Mr le Maire expose les demandes de subventions reçues par :   * Les chouettes tites poms : pour leurs prochaines manifestations : soirée jeu, fête de l’automne, Escape Game… afin d’améliorer le fonctionnement de la MAM pour un total de 850 euros. Mr le Maire propose pour cette jeune association une subvention totale de 850 euros.   Le Conseil municipal après réflexion approuve à l’unanimité une subvention de 900 euros.   * La Serre Vivante : Mr le Maire présente cette association qui fait des manifestations sportives dans les villages. Une subvention de 100 euros est demandée par l’association.   Le Conseil municipal approuve à l’unanimité cette demande de subvention. |
|  |

**rosace eglise**

|  |
| --- |
| Mr le Maire expose un devis de la miroiterie de Dole, car deux pétales de l’Eglise sont cassés, une nacelle doit être louée car les rosaces doivent être changées de l’extérieur. La totalité de la Rosace va être changée pour un total de 1 578 euros.  Le conseil municipal approuve à l’unanimité le devis. |

**questions diverses**

|  |
| --- |
| * Contrôle des bornes incendies : Les bornes incendies doivent être contrôlées cette année à la demande de la préfecture, un devis à été demandé à l’entreprise NEUSER Raphaël, le contrôle sera fait pour un montant de 473 euros. * Adhésion CAUE : Conseil architecture d’urbanisme, est une association à laquelle adhérait la commune l’année dernière, l’adhésion sera reconduite pour un montant de 60 euros. * Place de parking rue des mines : Une demande a été faite rue des mines afin de mettre des pavés sur la parcelle ZI 377 (parcelle communale), pour créer des places de parking. Le conseil municipal refuse la demande. * Feux tricolores : le chef du Département refuse la pose de 4 feux sur l’axe de la rue principal. Si la commune refuse la subvention du département (1 590 euros sur 53 000 euros TTC), elle pourra mettre en place les 4 feux tricolores. Le Conseil municipal décide de refuser la subvention du Département afin de mettre en place les 4 feux, dont deux feux gratuits. * Divers : Rencontre avec le SICTOM concernant le problème de poubelle Impasse sur le Moulin, la seule solution est d’acheter une petite parcelle au bout de l’Impasse, afin de faire une place de retournement. * Association Foncière : L’AF ne souhaite pas faire une rétrocession du chemin ZI 47 à la commune, elle propose à la commune d’entretenir le terrain si elle le souhaite une fois par an. Le conseil municipal refuse. * Mr FROGNET n’a plus d’accès internet à la suite des travaux de juillet 2021, pendant lesquels l’entreprise mandatée par la commune a arraché son câble internet ; la route sera réouverte et réparée aux frais de la commune. Un devis a été demandé à l’entreprise THIOU. * Terrain de bois MOREL sur la commune de Saligney, touchant la commune d’Ougney : La commune de Saligney ne souhaite pas l’acquérir, il y a 2 hectares 79. Le conseil municipal souhaite étudier le dossier. * City Stade : le conseil municipal souhaiterait entourer le terrain du parc du City Stade par une barrière, et rajouter des poubelles.   Prochain conseil le 01 juin 2022. |
| Le Maire, Ivanes Cédric |

Fin de la séance à 20h32.